

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du

26^e séance

de la législature
2021-2026

Jeudi 12 décembre 2024

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Excusés :

Olivier BOVEY – Jean-Claude BÜNZLI – Ricardo DA CONCEICAO MATIAS –
Jamila DAHBI RIO- Carole HENRY – Pierre-Olivier HORNUNG – Luca HOSER –
Camile JAUNIN – Mohsin KAZMI – Simon LOB –
Tommaso MIGNANIELLO – François MORIER – Lionel PISANI – Gabriel
RACCIATTI – Maxime SABY -

ORDRE DU JOUR :

- 1) Appel.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.
- 4) Communications du bureau.
- 5) Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
- 6) Rapport municipal N65/2024 « Prévention des incivilités dans la commune : engagement d'un éducateur de rue / travailleur social? »
- 7) Préavis Municipal, Budget 2025
- 8) Motions, postulats, interpellations, projets rédigés.
- 9) Information des Commissions permanentes au Conseil communal.
- 10) Propositions individuelles et divers.

Le quorum est atteint

(19 absents s/55)

Le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la séance, il est 20H02. Il salue le public ainsi que la Municipalité, Madame la Syndique Claudia PERRIN, la Municipale Jennifer DAGON, Monsieur le Municipal Denis FAVRE, Monsieur le Municipal Blaise JAUNIN ainsi que Monsieur le Municipal Patrick OPPLIGER.

Monsieur le Président demande une minute de silence pour le décès de Monsieur Etienne GRAND, ancien Conseiller Communal, décédé fin novembre 2024.

1) Appel

Le quorum est atteint avec 19 absents sur 55 conseillers.

2) Adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** demande à faire modifier l'absence de Monsieur le Conseiller Jean-Claude BÜNZLI lors de la séance du 14 novembre 2024 en indiquant qu'il était excusé.

Monsieur le Conseiller **Gabriel CAMPOS VALENTE** demande à modifier l'absence de la séance du 14 novembre 2024 car il était excusé.

Monsieur le Conseiller **Jérôme THUILLARD** salue la Municipalité ainsi que les Conseillères et Conseillers. Il demande à modifier à la page 301 point 11, Il est le Président de l'Abbaye des Villageois et non pas de la Villageoise.

- Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4) Communications du Bureau

Le Président **Guillaume DERIAZ** donne les résultats des votations du 24 novembre 2024.

- Aménagement des routes nationales : taux de participation 44%, refusé à 56,63%
- Droite du bail : sous-location : taux de participation 43,57%, refusé à 67,43%
- Droit du bail : résiliation pour besoin propre : taux de participation 43,65%, refusé à 68,39%
- Financement des prestations de santé : taux de participation 43,94%, refusé à 67,47%

Une feuille pour les présences au repas du 6 février 2025 est sur la table et il demande de la faire passer aux Conseillères et Conseillers afin de noter leur présence.

Il informe les Conseillères et Conseiller que les documents qui sont remis par Municipalité aux commissions techniques ne doivent en aucun cas être divulgués à une tierce personne, conformément à l'article 50 du règlement du Conseil communal.

5) Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)

Aucune discussion n'est ouverte à ce sujet, mais vous pouvez en revenir au point 10.

Les communications ont été transmises 9 décembre 2024.

Engagements au sein de l'administration communale

La Municipalité ayant reçu la démission de Mme Sarah Alvarez - médiaticienne à 50% - au 1er décembre 2024, elle a engagé pour la remplacer Mme Barbara Deppierraz qui débutera son activité le 6 janvier 2025 ; cette dernière aura la charge du déploiement de la nouvelle entité visuelle et continuera le travail entrepris, en particulier sur le Romanel Info. La Municipalité remercie Mme Alvarez pour son travail et son implication et lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle.

Parallèlement, la Municipalité a engagé à 10% une contrôleuse de stationnement qui viendra, dès le début décembre, épauler le service de la sécurité en effectuant des contrôles de stationnement principalement en soirée et le week-end.

Engagement d'une personne de confiance

En application d'un jugement du Tribunal fédéral, la Municipalité a mandaté une entreprise externe comme Personne de confiance (PCE) dans le but de prévenir les conflits internes et contribuer à protéger la santé des employés communaux, notamment la santé psychique.

Cette ressource aura pour mission d'écouter, de conseiller et d'aider les collaborateurs à résoudre, en toute confidentialité, des éventuelles situations problématiques dans le cadre professionnel.

Stratégie de modération du trafic

La stratégie globale de modération du trafic au sein de la commune a été approuvée par la Municipalité et envoyée au Canton pour validation. Cette stratégie, basée sur une étude détaillée des flux de trafic, est en particulier fondée sur la réduction de vitesse à 30km/h de certains tronçons routiers, répondant en cela aux demandes de la population.

En fonction du retour des instances cantonales, un préavis de réalisation pourrait être présenté au Conseil pendant la seconde moitié de l'année 2025.

Plan énergie et climat communal (PECC)

Le document de référence du PECC, approuvé par la Municipalité cet été, a été envoyé aux services du Canton pour validation. Après un retour accompagné de quelques demandes de modification, une seconde version a été soumise et une rencontre avec la commission PECC sera programmée pour le début de l'année 2025.

Avenir des terrains de football

Comme annoncé dans le cadre du traitement du postulat déposé sur le sujet, la Municipalité étudie actuellement différentes options concernant l'avenir des terrains de football. Elle a en particulier rencontré à ce sujet la Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne pour lui signifier son intérêt à participer à l'étude préalable que cette dernière mène pour un nouveau centre sportif dédié au football.

Nous ne manquerons pas de vous informer des suites de cette collaboration entre les deux communes.

6) Rapport municipal N65/2024 « Prévention des incivilités dans la commune : engagement d'un éducateur de rue / travailleur social? »

Le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole à Madame la Conseillère Aurélie FAYET, la rapporteuse. Celle-ci nous lit le rapport.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur le Conseiller **Jérôme THUILLARD** prend la parole, salue Monsieur le Président, les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité. Il s'étonne que la Commission de jeunesse n'ait pas été chargée de cette étude. A titre personnel, il remercie la postulante, le commissaire ainsi que la Municipalité pour ces réflexions et souhaite citer dans la réponse de la Municipalité sur le dernier paragraphe, juste avant la conclusion : « la jeunesse est à concevoir comme positive et non comme un problème à résoudre ou un groupe à contrôler ». Ça lui fait plaisir de lire cela, comme sur le rapport des commissaires où il est indiqué qu'il faut faire attention à ne pas stigmatiser les jeunes et sur ce point-là, il déclare son intérêt à ce sujet en tant qu'ancien membre de la Société de Jeunesse, ancien Secrétaire central de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes et ancien membre de la Chambre consultative de la Jeunesse. Il estime que nous avons des ressources inestimables et celles-ci sont nos sociétés locales. Nous avons, par exemple, le foot, le basket, la gym, les jeunes tireurs et bien d'autres et ses vœux qu'il formule pour la suite de ce préavis, c'est avant de faire appel à des professionnels qui sont certainement très bien formés mais seront surtout assez coûteux, il propose de penser à nos sociétés locales qui peuvent fournir un travail tout à fait excellent pour la formation des jeunes et

surtout leur accompagnement dans l'adolescence. On ne pourra pas tout résoudre mais c'est en tout cas son vœu. Il remercie et reste à disposition pour toutes questions.

Pas de questions : Monsieur le **Président Guillaume DERIAZ** nous lit les conclusions de ce préavis.

- **Le Conseil prend acte à la majorité moins 1 abstentions.**

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** remercie pour ce vote et indique que nous poursuivons notre engagement et notre réflexion quoi qu'il arrive. Elle remercie également Monsieur le Conseiller Jérôme THUILLARD et lui indique que la Municipalité ne manquera pas de revenir vers lui si nécessaire.

7) Préavis Municipal 66/2024 - Budget 2025

Le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole à Monsieur le rapporteur de la Commission des finances Simon SCHULE mais avant explique que chaque point sera arrêté et mené à la discussion et à la fin, il y aura une discussion générale.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** nous lit le rapport :

Le président **Guillaume DERIAZ** remercie et ouvre les discussions à ce sujet.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole et a deux questions concernant les honoraires d'avocat :

1. Il aimerait savoir ce qui a été budgétisé dans la somme de CHF 10'000.00. Il y a une fois sur le personnel et une fois sur la Greffe. Cela veut-il dire que vous prévoyez des frais d'avocat pour d'éventuels problèmes avec le personnel ?
2. Où avez-vous mis les frais d'avocat concernant éventuellement les conflits avec le LEB, sachant qu'on pourrait envisager cela en 2025 ? Connaissant les frais d'avocat, la sommes serait considérable selon lui. Cette somme serait un investissement si nous voulons un bon résultat et non une dépense à son avis.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique qu'effectivement les CHF 10'000.00 sont dans le cas où nous aurions des problèmes avec le personnel car nous n'avons pas d'autre choix que d'y faire appel en cas de litige. A la 2^{ème} question, page 10 point 31 et 32, sur les prestations indiquées, il demande juste un instant afin de se renseigner. Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** reprend la parole à ce sujet et explique que dans les frais du personnel, il y également, pour l'administration générale, des recours que nous devons faire pour les citoyens. Concernant d'éventuels frais d'avocat pour le LEB, il y a, à la page 80, dans l'aménagement du territoire, CHF 79'000.00 prévu pour cela.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole et a plusieurs questions.

1. A la page 1 et 2, au compte 0100.3113, il y a installation logiciel et location « Suisse Vote » et aimerait avoir des explications plus précises à ce sujet. C'est pourquoi ? C'est quoi ?
2. Même page pour l'exécutif, au compte 01200.3090.00, intervenant externe, formation pour la Municipalité, qui a participé et pourquoi pour quelle raison, pour qui, quel est le résultat, y a-t-il eu un retour sur investissement ? dans les budgets. Page 3 au compte 0200 3162 finances, le leasing l'imprimante, module ECR, son collègue va y revenir.
3. Compte 02210 3190 formations personnels, il demande à quoi consiste la formation et la spécialisation.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** explique concernant « Suisse Vote », c'est la location pour la votation électronique, c'est pour aider le bureau. Nous pouvons uniquement le louer c'est pour cela qu'il est dans leasing. Nous ne pouvons pas l'acheter.

Formation budget est une prévision. Dans des Conseils précédents, on nous a dit de mieux communiquer, mieux faire certaines choses donc nous suivons quelques cours de coaching. Nous ne savons pas encore quel cours va se faire mais avons prévu un budget pour cela. Si en 2025, nous ne les faisons pas, cette somme ne sera pas utilisée. Cette somme est en prévision, simplement.

Le leasing de l'imprimante page 3 ce sont les leasings des imprimantes. Nous mettons cela au bon endroit pas à un seul service mais nous devons le répartir à tous les services.

Lorsque nous avons scanné les documents en pdf le module OCR n'a pas fonctionné.

Concernant la formation et spécialisation, c'est aussi pour le spécialiste de l'office de la population qui vient d'être engagé et va suivre une formation.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN**, précise que la formation consiste à l'office de la population, contrôle des habitants y compris police des étrangers. Cette formation porte là-dessus et est certifiée.

Chapitre 1, ordre et sécurité publique.

Le rapporteur nous lit le rapport.

Le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre les discussions à ce sujet :

Monsieur le Conseiller **Philippe MUGGLI** prend la parole. À la page 23 et 24 concernant le compte de la commission des finances, après plusieurs lectures, il ne comprend toujours pas l'explication. La population a augmenté de 5,1% et même si nous regardons depuis 2020 la population a augmenté de 23%, la facture augmente de 91% d'une année à l'autre et aimerait bien des explications complémentaires.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique que la facture policière augmente pour les communes qui n'ont pas de police, qui ont justement un contrat avec la gendarmerie cantonale. La répartition de ces coûts, la NPIV prend en charge un peu près 71millions. Avec les accords qu'ils ont faits, la facture a augmenté de 1,5% chaque année. Cette somme était répartie jusqu'en 2022 dans toutes les communes. Même les communes ayant des polices payaient une part au canton, 67%, et les autres communes comme la nôtre qui avaient des contrats de prestations payait 33%, répartie en fonction de la population. A partir de 2025, les communes ayant une police paient plus que 35 % de ces 71millions. Donc évidemment les 71millions ne changent pas mais sont répartis et pour les communes n'ayant pas de police, il y a une belle augmentation. Le pourcentage est fait en fonction du nombre d'habitants. Pour notre commune, la facture de la police a quasiment doublé. La répartition se fait différemment et la répartition se fait d'une manière plus concrète. Si vous voulez vraiment comprendre NPIV, il y a sur internet, sur le canton de Vaud les informations afin de comprendre les calculs.

Monsieur le Conseiller **Philippe MUGGLI** prend la parole et remercie pour les réponses. Il dit voir très peu la gendarmerie sur notre territoire et trouve que ça commence à faire cher et il aimerait encourager la Municipalité, plus tard peut-être avec un postulat, à envisager de contacter les communes aux alentours qui n'ont justement pas de police afin d'envisager de faire une association intercommunale qui coutera certainement moins cher.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique qu'effectivement quand ce système de police local est arrivé, Romanel s'est intéressé à passer chez POLOUEST (Police Ouest Lausannois ; www.polouest.ch) et ça nous revenait nettement plus cher. Pour faire un corps de police, il faut assurer du 24/h sur 24/h, il ne pense pas que nous y gagnerons grand-chose. Il est d'accord avec les propos précédents disant que nous ne voyons pas souvent la gendarmerie sur notre commune, peut-être qu'il passe la nuit et de ce fait nous sommes moins attentifs.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole et souhaite donner ces deux chiffres :

1. La gendarmerie Vaudoise en 2023 a rapporté sur notre commune 455 évènements.
2. La gendarmerie Vaudoise en 2024 a rapporté 381 évènements, ce qui est énorme si nous devons engager quelqu'un.

Chapitre 2, Formation

Le rapporteur nous lit le rapport.

Le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole. Page 39, 31 32, il y a deux fois une petite somme CHF 1'500.00, qu'il aimerait comprendre.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole et explique que la commune a des obligations légales. Ces sommes sont au niveau de la santé des femmes enceintes afin d'analyser par un expert, une personne certifiée, si le maintien au poste est toujours possible. Un rapport doit être fait pour savoir si elles peuvent travailler ou porter des choses lourdes etc...

Chapitre 3, culture, sport et loisirs, église

Le rapporteur nous lit le rapport.

Le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion à ce sujet.

Le conseiller **Henri PISANI** prend la parole demande une précision à la page 42, au 1^{er} compte 21804 3634, subventions accordées aux entreprises publiques accueils. Le commentaire est « association des AMF », nous faisons un saut assez conséquent, nous tenons en compte des contributions en charge des autres communes, avons-nous un regard sur ces charges ? Êtes-vous informés ? Pouvez-vous l'arbitrer ?

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole et demande à revenir à ce sujet plus tard, le temps de chercher.

Monsieur Le Conseiller **Jean Claude PISANI** prend la parole et remercie pour la réponse concernant le terrain de foot. A la page 50, compte 31140 entretiens des terrains, c'est vraiment pour l'entretien pas juste couper l'herbe. Afin de tenir jusqu'à une possible révision du terrain, il estime que nous avons besoin de CHF 50'000.00 pour 2025. La somme accordée étant de CHF 22'000.00, n'est pas suffisante. Il dépose un amendement pour faire passer de CHF 22'000.00 à CHF 50'000.00. Si nous ne pouvons pas faire 15 semaines d'entraînements sur une demi-saison, nous perdons les subventions Jeunesse et Sport. Nous avons perdu, l'année passée, presque CHF 5'000.00, et cette année presque CHF 3'000.00, pour manque d'entraînements. Ce n'est pas la faute à la commune mais à la météo et l'impossibilité de jouer sur le terrain. C'est pour ces raisons que nous devons entretenir les terrains jusqu'à ce qu'il y ait une meilleure solution. C'est la raison pour laquelle il dépose cet amendement aujourd'hui.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** a une question pour Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI. Le budget est à CHF 22'000.00 et celui-ci était à CHF 18'000.00 en 2023. Cette somme est pour le mandataire spécifique pour les terrains pour les traitements contre les nuisibles ?

Monsieur le Conseiller **Jean Claude PISANI** reprend la parole et explique qu'effectivement nous travaillons avec deux grands mandataires. Il y a les autres communes notamment, le Mont sur Lausanne, qui travaille avec un autre mandataire. Après renseignement, celui-ci nous a dit que pour un bon entretien du terrain, il faut beaucoup plus d'argent. Ce mandataire nous dit qu'il faut CHF 50'000.00.

Le Président **Guillaume DERIAZ** explique que nous reprendrons ce sujet dans les amendements.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole. Page 48, compte 3132 dans le dernier chiffre, dans les honoraires externes, il y a CHF 20'000.00 et aimerait avoir des explications à ce sujet.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole. Il y a CHF 20'000.00 correspondant à une communication sous forme de formation pour nos chefs de service afin de savoir comment répondre s'ils sont interrogés, pour communiquer aussi vis-à-vis des collaborateurs et puis si nous devons faire appel à une maison de communication pour des gros sujets dont nous ne connaissons maintenant pas encore la teneur. Par exemple si nous devons contacter la presse pour se faire aider dans la communication.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY**, c'est donc pour une formation ?

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** dit que c'est une formation avec quelqu'un d'externe. Soit pour venir nous aider à la commune ou alors aller en formation. Ce n'est pas une personne qui va être engagée.

Madame la Municipale **Jennifer DAGON** prend la parole pour la question concernant le budget des AMF. Augmentation demande donc plus de travail pour les AMF, augmentation de la population, donc augmenter le taux de participation, augmentation du coût de la vie, augmentation de salaire de 15ct, salaire entièrement soumis à l'AVS. Avant il n'y avait pas les trois premiers francs.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** demande ce que c'est AMF.

Le Président **Guillaume DERIAZ** explique que AMF est l'Accueil en Milieu Familial donc les mamans de jours.

Chapitre 4, santé

Le rapporteur nous lit le rapport.

Aucune question.

Chapitre 5, prévoyance sociale

Le rapporteur nous lit le rapport.

Le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur ce chapitre.

Monsieur le Conseiller **Jérôme THUILLARD** prend la parole et souhaite faire un constat. À la page 60, rubrique 361200, celle-ci est dotée de CHF 10'000.00 de plus et il remarque que ce montant est inscrit sur la ligne budgétaire consacrée à la Commission de Jeunesse. Il espère en outre faire le meilleur usage possible du montant prévu, mais également qu'il aura plus de participation cette année à leurs éventuelles soirées de la part des jeunes de la commune.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole. À la page 60, augmentation pour l'Ajenol de plus 47% pourquoi cette augmentation ? L'explication donnée est l'augmentation de la population, mais les gens de l'Ajenol votent en intercommunal pour le budget Ajenol intercommunal afin que ce soit répercuté dans notre

commune. À l'époque cela fonctionnait de cette manière et aimerait savoir si actuellement ça se passe de cette façon.

Dans l'attente de réponse de la Municipalité, sur la question de Monsieur le Conseiller Henri PISANI, le Président **Guillaume DERIAZ** propose de passer au chapitre 6.

Chapitre 6, trafic et télécommunications

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole. Page 70, 62900 transports régionaux. Compte 3634.01 Subventions publiques accordées aux transports.

1. Il constate qu'il y a cette participation pour le déficit du bassin de la région qui passe de CHF 497'900.00 à CHF 595'100.00, est-ce que nous pouvons avoir plus de détails sur le calcul et la raison de l'augmentation ?
2. On voit que la commune est fortement touchée par les travaux du LEB et il y a beaucoup d'inconvénients, y a-t-il un rabais ou une prise en compte des inconvénients pour les perturbations durant cette période ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole. La commune reçoit une explication en chiffre du canton. Nous recevons juste les chiffres. Nous faisons partie d'un bassin et un décompte se fait dont nous n'avons pas les détails. C'est basé sur une loi cantonale. Ce ne sont pas des chiffres en l'air et cette participation au déficit ne peut pas se négocier avec le canton.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole. À la page 66, 3141 entretiens des routes. Monsieur le Municipal Blaise JAUNIN nous avait fait une très belle présentation, qui m'avait fait un peu peur à l'époque, qui parlait de l'entretien de nos routes. Lors de cette présentation, on nous avait expliqué que plus on attendrait pour ces travaux, plus ça sera cher. Il aimerait savoir si nous avons un tableau pour un entretien des routes. En vue de nos finances qui sont relativement saines, nous avons des dépenses dans le budget qui ne seront pas pour cette année et demande si nous ne devrions pas augmenter les montants pour les entretiens des routes. Le taux à la BNS est descendu ? Ne serait-il pas le moment d'augmenter le budget de ces routes ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole et explique que l'année passée, le bureau technique avait présenté et avait augmenté CHF 40'000.00 le budget et la Commission des Finances avait augmenté significativement le budget aussi. Si les Conseillères et Conseillers nous donnent plus de budget, nous pouvons l'augmenter.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** reprend la parole et propose à la Municipalité de revenir, en 2025, avec un nouveau tableau de présentation avec une planification d'entretien des routes et en fonction de cela, le Conseil pourra donner des moyens plus importants.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend note de cette proposition et s'occupera de cette présentation.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique qu'il ne faut pas mélanger les deux. Il y a un entretien qui est le budget et l'autre l'investissement qui est dans cas où il y aurait des travaux importants. Ce n'est pas une bonne idée de faire de l'investissement dans le budget pour une année. Il faut bien que cela soit séparé.

Monsieur Le Président **Guillaume DERIAZ** propose de revenir à la question du chapitre 5, restée en suspens.

Madame La Municipale **Jennifer DAGON** prend la parole au sujet de l'augmentation du budget de l'Ajenol et explique qu'il y a plusieurs facteurs. Effectivement le nombre d'habitants basé au 31.12. 2022 et mis à jour au 31.12.2023. Nous avons changé de logiciel de facturation pour les heures ainsi il y a l'achat du logiciel et la maintenance qui est plus chère que la précédente. Également un délégué à l'inclusion a été engagé, ce qui fait qu'il y a une augmentation des salaires ainsi que des charges.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** remercie la Municipalité pour ces précisions. Il présume que c'est le délégué à l'inclusion qui a fait exploser le budget, plus que le logiciel. Il souhaite juste compléter les propos de son collègue et explique qu'effectivement, il y a eu une excellente présentation pour les routes et nous avons été assez emballé à la COFIN, à dire vrai, pour augmenter le budget, comme proposé par mon collègue. Il entend aussi la réponse et la sagesse de Monsieur le Municipal Denis FAVRE disant qu'il ne faut pas confondre l'investissement et la maintenance.

Chapitre 7, protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le rapporteur nous lit le rapport.

Aucune question.

Chapitre 8, économie publique

Le rapporteur nous lit le rapport.

Aucune question.

Chapitre 9, finances et impôts

Le rapporteur nous lit le rapport.

Aucune question

Chapitre 10, final

Le rapporteur nous lit le rapport.

Le Président **Guillaume DERIAZ** prend la parole et informe qu'il y a trois amendements déposés par la COFIN et un amendement déposé par Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** remercie la commission des finances pour ce rapport et dit que c'est un bon rapport. Il souhaite juste faire une précision concernant la marge d'autofinancement et le transfert des bâtiments scolaires qui ne sont pas tout à fait exacts. Le versement de l'ASIGOS a permis d'amortir dans les investissements quatre préavis. Il n'y a donc pas d'augmentation dans la marge d'autofinancement mais évidemment cette somme a amené de la trésorerie.

Monsieur le Conseiller **Philippe NOËL** revient sur l'indexation des salaires et aimerait que la Municipalité confirme ce qui est mentionné dans le 3^{ème} paragraphe qui dit que les salaires sont indexés à l'IPC. Donc si vous mentionnez 1.5 c'est chaque année que vous indexez uniquement à l'IPC. Ces dires sont-ils justes ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** explique que l'ASIGOS nous a versé les sous en 2024.

Concernant l'indexation, quand nous établissons l'indexation en septembre, nous ne connaissons pas encore la valeur en octobre. Nous avons mis un cinq en estimant que ce soit plus au moins juste. Ce soir, nous savons exactement l'indice d'octobre 2024 qui est 0.6578 dont nous pouvons l'arrondir à 0.7. Nous devons l'estimer chaque fois car nous ne le savons pas exactement. Nous pouvons vous confirmer que l'indice utilisé ça sera 0.7 et rien d'autre. D'ailleurs ce sera noté aussi sur le PV.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole et a plusieurs remarques.

- Nous n'avons pas les chiffres de mois en mois mais nous avons les chiffres de l'année passée et pouvons quand même faire un IPC. Cela étant le règlement budgétaire est dans le règlement général, ce n'est pas une automatisation qui est attribué à chaque employé.
- Concernant la présentation du document, il regrette qu'il n'y ait pas, comme auparavant, des comptes par nature et des comptes de fonctionnement. Il demande si ça sera toujours cette présentation dorénavant car il trouve difficile la lecture.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** a compris l'importance de ces comptes par nature mais affirme qu'ils y sont. Effectivement si vous lisez le préavis dans chaque page, les comptes par nature s'y trouvent.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** explique qu'il avait pris l'habitude avec l'ancienne présentation et trouve plus difficile la lecture actuelle.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** dit qu'ils essaieront d'en prendre note mais la présentation sur le budget sous cette forme sera faite de cette manière dorénavant car c'est plus moderne, il y a plus de détails et plus d'explications.

Monsieur le Conseiller **Philippe NOËL** a une question concernant les déchets. La taxe forfaitaire sera de CHF 30.00 par personne. Ce sont des chiffres uniquement pour les personnes physiques ou les entreprises également ?

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole et explique que ça concerne également les 82 entreprises qui paient CHF 85.00 par année.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole et remercie la Municipalité. Nous avons amorti CHF 3 millions. Nous avons CHF 8 millions de dettes au lieu de CHF 11 millions et c'est la première fois que nous avons amorti une dette depuis longtemps.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** prend la parole et fait remarquer qu'ils ont oublié de mettre les « chapitres » devant les amendements à la page 7 du préavis n°66/2024.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PROGIN** prend la parole et a une question concernant les sociétés. Il ne voit pas le problème sur les déchets. Étant lui-même entrepreneur, il n'utilise pas du tout le service de la Municipalité, ni même la déchèterie et ne comprend pas le problème de la taxation des sociétés. La plupart des sociétés font appel à un service externe pour se débarrasser de leurs déchets.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** explique qu'effectivement certaines entreprises font appel à une entreprise privée mais les petites peuvent jeter dans nos containers ou à la déchèterie.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PROGIN** demande comment différencier une petite et une grande entreprise.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** explique que justement nous allons attendre le nouveau règlement cantonal afin de pouvoir adapter notre règlement communal qui est relativement mal fait sur le chapitre des entreprises.

Avant de voter sur tous les amendements, le Président **Guillaume DERIAZ** propose une pause jusqu'à 21:45.

La séance est reprise à 21:46.

Le Président **Guillaume DERIAZ** rappelle que nous sommes 40 Conseillères et Conseillers pour les votes, lui ne votant pas.

Le Président **Guillaume DERIAZ** propose de voter pour la totalité de chaque amendement et demande à ce qu'il soit affiché, à nouveau, afin que les Conseillères et Conseillers y voient plus clair.

Le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion au sujet de l'amendement numéro 1.

Monsieur le Conseiller **Nathan VANNAY** a une question pour la Municipalité sur les crèches et garderies en 2025. Il souhaite savoir quelle est la probabilité d'avoir un agrandissement des locaux pour le préscolaire.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique qu'il y aura encore des garderies l'année prochaine mais l'augmentation que la Municipalité prévoyait ne pourra pas se faire car les bâtiments et les locaux ne seront pas fait en 2025.

Votation du 1^{er} amendement, compte 54503, Garderie :

Diminution de charge pour un total de CHF 154'600.-, divers montants amendés selon tableau suivant.

- **Accepté à une large majorité, moins un avis contraire.**

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion au sujet de l'amendement numéro 2

Monsieur le Conseiller **Nathan VANNAY** prend la parole et explique qu'il a un vague souvenir de la discussion de l'année passée sur ce sujet. Il lui semble se rappeler que le compte devait être à égalité si nous ajoutons CHF 27'000.00 d'un côté et qu'on enlève CHF 13'000.00 de l'autre, nous ne sommes plus à égalité. Il y a quelque chose qui lui échappe et ne comprend pas.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique qu'effectivement le compte devrait être équilibré. Sur le compte il sera équilibré comme l'année passée. Sur le budget il n'est pas noté.

Votation du 2^{ème} amendement, compte 87100.3637.00, et 87100.3511.00 Subvention accordée aux ménages privés.

Augmentation de charges de CHF 27'000.-, montant amendé : CHF 100'000.- 3511.00 Attributions aux fonds
Diminution de charges de CHF 13'800.- => montant amendé : CHF 0.00

- **Accepté à une large majorité, moins trois abstentions.**

Votation du 3^{ème} amendement, compte 96301.4472.00, Loyers et fermage, des immeubles du PF

Diminution de recette de la moitié de CHF 108'600.-, soit CHF 54'300.- Montant amendé : CHF 54'300.- COFIN 2024 rapport budget 2025.

- **Accepté à l'unanimité, moins 1 avis contraire, moins une abstention.**

Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI ayant déposé un amendement, Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** nous procède la lecture de celui-ci. (Amendement détaillé en annexe de ce PV)

Afin de maintenir et de continuer à exploiter le mieux les terrains existants des Marais, je demande que le montant du compte No 3140.00 – Entretien des terrains – de la rubrique 34100 Centre sportif Les Marais, page 50, passe de :

fr.22'000.00 à fr. 50'000.00 soit + fr. 28'000.00

Le Président ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur le Conseiller Simon SCHULE prend la parole et estime difficile à évaluer comme cela. On nous demande de plus que doubler le budget pour l'entretien des terrains. Il aurait été préférable d'augmenter le budget pour le club de foot afin qu'il ne souffre pas de la situation. Le montant lui semble immense.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole et demande si les CHF 50'000.00 qu'il demande sont seulement pour cette année ou il faudra ce montant à chaque année.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** ne se dit pas spécialiste des terrains. Il avait eu un devis fait par une société, Realsport, qui expliquait que pour entretenir les terrains, la somme de CHF 20'000.00 n'est pas assez. Il fallait augmenter cela à CHF 50'000.00 pour que les terrains soient accessibles plus longtemps. Au Mont-sur-Lausanne ont fait cela et, de ce fait, peuvent augmenter l'utilisation de leur terrain.

Monsieur le Conseiller **Denis FAVRE** prend l'article de loi 93 du règlement du Conseil, et dit que la Municipalité doit d'abord se prononcer ainsi que la commission des finances dans le cas où il y a une augmentation de plus de 10%, ce qui est le cas sur cet amendement.

Monsieur le Conseiller **Romain BIRBAUM** a de la peine à comprendre comment le foot s'adresse à une autre société pour l'entretien des terrains que celle déjà mandatée. Le foot a-t-il des exigences particulières pour le terrain ? Le foot finance-t-elle une partie de ce montant ? Il ne comprend pas cet état de fait.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** demande une pause afin de pouvoir discuter de ce sujet.

Monsieur le Conseiller **Philippe NOËL** explique avant que la commission des finances puisse se prononcer, il faut plus de précisions, comme par exemple ce devis détaillé.

Monsieur le Conseiller **Jean Claude PISANI** ne remet pas en cause le règlement mais l'année passée, il avait proposé un amendement de CHF 100'000.00 pour les sociétés et on ne nous a pas sorti la loi.

Madame la Conseillère **Nassira GHEBBARI ABDELGHAFOUR** prend la parole et souhaite appuyer la demande car beaucoup de matchs étaient annulés car le terrain est inondé. Les enfants sont démotivés et arrête le foot par manque d'entraînement. Elle invite tous les parents à voter oui à cet amendement car il n'y a déjà pas beaucoup d'activités pour les enfants dans la Commune.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** souhaite réitérer sa demande auprès de Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI en demandant si cette somme est pour une dépense unique.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole et explique qu'il demande juste à augmenter le budget. Il n'est pas dit de tout gaspiller. Nous voulons juste cette somme afin de pouvoir faire l'entretien. C'est juste avoir la possibilité d'utiliser cette somme si besoin. Cette somme est pour une année pour le moment.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole et dit que si nous faisons un contrat et qu'à l'avenir nous demandons plus de crédit, et que celui-ci est refusé par les Conseillères et Conseillers, que devrions-nous faire ? Casser le contrat avec la société ?

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole et explique que nous n'aurons pas besoin de casser le contrat car, comme déjà dit, je déposerai une motion au prochain Conseil à ce sujet, dont je reviendrai plus tard dans les divers. Ce montant est dans l'immédiat pour l'entretien, peut-être que nous n'utiliserons pas la totalité des CHF 50'000.00 demandé, mais avec le budget actuel cela ne suffit pas à un entretien correct. Vu que nous avons le budget je suis prêt à déposer un amendement pour d'autres sociétés si besoin. Cette somme est pour une fois, peut-être elle sera demandée une deuxième fois, pour le moment on ne sait pas les besoins.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** prend la parole et dit qu'investir juste une année cela ne sert à rien. Cette somme doit être investi chaque année si nous voulons que cela serve à quelque chose. Il pense que ça ne rentre pas dans un amendement étant donné que la demande serait à long terme et pas pour une dépense unique. Il ne voit pas comment accepter ce montant sans avoir des vrais chiffres, un vrai devis afin de pouvoir en discuter correctement et faire un débat à ce sujet.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** ne partage pas l'avis de Monsieur le Conseiller Simon SCHULE. Quelque chose la dérange et a l'impression qu'il y a une espèce d'animosité contre le foot. Elle estime que c'est une somme pour l'entretien et non pas un investissement. Pourquoi ne pas mettre cette somme dans ce terrain pour que les enfants puissent jouer quand ils le veulent. Ce n'est pas une somme énorme. Accepter ce montant n'est pas quelque chose d'illégal même si dans le règlement, il y a une différente procédure. Il y a beaucoup d'enfants qui viennent s'entraîner. Il y a également les subventions JS qui ne sont pas anodines. Chaque fois qu'un enfant vient s'entraîner, on touche la subvention auprès de la JS. Nous donnons des sous pour la jeunesse, pour la bibliothécaire etc... Pourquoi ne pas accepter d'en faire autant pour le foot ? Elle ne comprend pas la raison pour laquelle chaque fois qu'il y a une demande pour le foot, elle est refusée. De toute façon il y aura toujours un devis pour les interventions sur le terrain. Elle invite la Municipalité ainsi que la Commission des finances à accepter cet amendement.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole et souhaite s'exprimer en tant que professionnel ayant travaillé dans les terrains de sports. Y a-t-il un rapport de la société qui atteste qu'ils ont fait des carottages

pour connaître un peu la structure des terrains ? Si c'est le cas, serait-il possible de nous les transmettre afin qu'on puisse en discuter et se prononcer.

Le Président **Guillaume DERIAZ** souhaite respecter l'article 93 du Conseil et demande une suspension de séance afin que la COFIN et la Municipalité puisse trancher au sujet de cet amendement. Après il sera soumis au vote.

Le Président reprend la séance, il est 22:20. Il demande qui souhaite s'exprimer à ce sujet.

Le Président de la COFIN Monsieur **Simon SCHULE** prend la parole et explique que la commission des finances se positionne à la majorité contre cet amendement.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** explique que la Municipalité préfère un investissement à long terme et pas des dépenses juste pour l'entretien. Elle refuse l'amendement.

Votation pour l'amendement déposé par Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI.

13 acceptes, 16 contres, 10 abstentions

- **Cet amendement est rejeté.**

Vote final du budget

- **Accepté à une large majorité, moins 1 avis contraire**

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** remercie pour la confiance. La Municipalité remercie la Commission des finances ainsi que notre boursière qui a établi ce budget à l'aide des différents chefs de services.

8) Motions, postulas, interpellations, projets rédigés.

Monsieur le président **Guillaume DERIAZ** explique que chaque personne peut exercer son droit à l'initiative et ouvre la parole à ce sujet.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole et nous lit son postulat.

- **Postulat recevable à une large majorité, moins 1 avis contraire, moins 2 abstentions**

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur ce postulat.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** prend la parole et aimerait savoir si la Municipalité peut donner des nouvelles concernant la Charrue afin de pouvoir prendre position quant au postulat déposé par Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** explique que la Municipalité ne peut donner de renseignement pour ce postulat ce soir car ils doivent d'abord l'étudier. Ce que vous demandé est hors postulat.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** demande ce que c'est la petite Charrue.

La municipalité répond que c'est le bar.

Le Président **Guillaume DERIAZ** propose de passer au vote, pour la prise de ce postulat, afin de le déposer auprès de la Municipalité.

- **Ce Postulat est renvoyé à la Municipalité a une large majorité, moins 1 avis contraire et 7 abstentions.**

9) Information et présentation des Commissions permanentes au Conseil communal.

Madame la Conseillère **Aurélié FAYET** prend la parole, Madame la Conseillère Carole Henry n'étant pas là ce soir, concernant l'Ajenol. Le 26 novembre 2024, il y a eu l'assemblée générale et on nous a parlé de pleins de belles choses.

Un plan de développement du réseau.

La FAJE, a exigé de faire un plan de développement afin de continuer à bénéficier des subventions et répondre aux conditions de reconnaissance du réseau.

Une étude a été faite en mars 2023, avec état des données de 2021, qui montrait l'offre en place d'accueil sur le réseau atteint en taux de couverture de 27% contre un besoin théorique de 41%. La FAJE demande 195 places supplémentaires d'ici 2030, ce qui représente un peu près la moitié des besoins estimés, afin de rester réaliste. Pour Romanel cela représente 24 places en plus, 10 bébés et 14 trotteurs, à l'horizon de 2030, sans précision de date. Comme expliqué par Madame la Municipale Jennifer DAGON, il y a le nouveau logiciel d'exploitation ce qui a nécessité une augmentation des coûts.

On nous a également présenté le nouveau délégué à l'inclusion qui a été engagé récemment. Ce poste est financé entièrement par la FAJE ou en tout cas 90%. Il y a l'initiative cantonale qui soutient les délégués, afin de permettre l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers, de prévoir des aménagements pour leur cas. Ceux-ci concernent les structures d'accueils mais également les mamans de jours. On nous a également expliqué un nouveau concept pédagogique afin de mettre en place différents outils pour aider les mamans de jours au quotidien. Il y a également une campagne, actuellement, de recrutement et de valorisation pour les AMF afin de redorer et augmenter les recrues du réseau.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** souhaite informer pour l'Asigos. Les 3 préavis annoncés lors de la dernière séance sont passés et ont été acceptés. Les statuts sont en signature au conseil d'État, cette fois c'est bon ils vont arriver.

10) Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Conseiller **Jérôme THUILLARD** prend la parole pour informer que Joanna DESPEND, ancienne Présidente de la Jeunesse, a été élue au comité du Giron du Centre et par le fait au Comité Central de la Fédération Vaudoise des Jeunesses. Il explique également qu'il recevrait volontiers les annonces par mail ou par tout autre moyen concernant tous les jeunes de la Commune qui accèdent à une fonction qui réussit afin qu'il puisse l'amener dans notre noble assemblée, car à Romanel, il y a des bons jeunes.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole concernant la société fiduciaire Hervest SA qui est fiduciaire de notre commune et explique avoir reçu un retour écrit en expliquant que conformément au mandat que nous leur avons confié, après un contrôle non annoncé qui a été fait le 27 novembre 2024, expliquant la bonne tenue générale des comptes. Il souhaite remercier le service des finances de notre commune pour leur travail et la bonne tenue de nos comptes.

Monsieur le Conseiller **Nathan VANNAY** prend la parole et demande à la Municipalité concernant la modération du trafic. Quelle zone pourrait passer à 30km heure ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** dit que ce serait le haut du village et les zones annexes, dans le bas du village donc le Chemin de la Covatannaz et d'autres possibles. Il profite d'avoir la parole et informe que la Charrue est bientôt en faillite. Nous devrions bientôt reprendre les clefs.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** prend la parole et demande ce que la Municipalité envisage concernant la Charrue.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** explique que certains bistrots vont fermer afin de faire des appartements. Il faudrait réfléchir à savoir si nous le garderons en tant que bistro ou pour un accueil de jour comme proposé dans le postulat déposé par Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** souhaite revenir sur l'intervention de Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR par rapport au vote concernant le foot. Elle ne souhaite pas avoir ce poids sur le cœur, cette animosité et explique que la Municipalité ne veut pas interdire le foot aux jeunes. Nous avons certainement un problème de communication. En aucun cas nous sommes contre le foot, peut-être de temps en temps nous pensons que vous ne comprenez pas notre position, à la commune. Jamais la Municipalité refusera quelque chose pour les enfants par manque de communication ou autre. Cela n'a rien à avoir avec l'animosité que vous disiez tout à l'heure mais un problème de communication.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** remercie la Syndique. Les propos tenus ne sont pas de dire sur ce qui s'est passé mais souhaite regarder de l'avant. Elle avait cette impression car le sujet revient souvent

sur le tapis et si vous dites qu'il n'y a aucune animosité et que vous allez faire quelque chose pour les enfants, dans ce cas, tout va bien. Il faudrait malgré tout trouver un accord pour ce que nous allons faire concernant les enfants au foot. Je voulais juste aller de l'avant concernant le foot et que les enfants puissent y jouer au maximum.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** dit que ce n'est pas contre les enfants, le manque de communication ou de compréhension.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** explique que la Municipalité offre une gourde aux Conseillères et Conseillers avec le nouveau logo de la commune. Elle profite d'avoir la parole et souhaite exprimer ses vœux au nom de la Municipalité. L'année 2024 touche à sa fin et nous nous apprêtons à écrire une nouvelle année. Que celle-ci soit synonyme de succès et de moments de bonheur dans vos vies personnelles et familiales, qui demeurent le plus important. La Municipalité tient à exprimer sa gratitude pour nos échanges, tout au long de l'année 2024. Elle vous adresse les vœux les plus sincères. Que ce Noël soit rempli de chaleur et que 2025 vous apporte, à vous, ainsi qu'à vos proches tout ce que vous souhaitez de meilleures.

Monsieur le Conseiller **François STUDER** prend la parole concernant le foot. Il ne faut pas qu'il pense être les seuls prétérités, autre chose que le terrain de foot peut être envisagé pour les jeunes car il y a quelques années, un Pumtrack avait été proposé mais n'a jamais vu le jour.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole et s'exprime au nom du PLR. Il remercie la Municipalité, la voirie et les autres Conseillères et Conseillers. Il souhaite expliquer qu'il n'est pas que pour le foot, il soutient le Pumtrack et n'est pas au comité de foot mais comme il entraîne les personnes âgées et les petits, il voit les terrains. Il souhaite déposer une motion à ce sujet. Le devis a été fait bien avant. Je transmettrai les documents demandés à la Municipalité. Il ne comprend pas pourquoi une société ne peut pas vous déposer un devis. La Municipalité a interdit que le document soit transmis au FC Romanel, pourtant il était bien inférieur à savoir un peu près de 800'000.00, mais ne comprend pas la raison. Il en a besoin afin de déposer une motion en ce sens. Est-il vrai ou pas que vous avez interdit ? Il a besoin de savoir car il aimerait déposer quelque chose pour le mois de mars 2025.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole par rapport à la question de Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI. Il va regarder auprès du service et reviendra vers lui au prochain Conseil.

Monsieur le Conseiller **Gabriel CAMPOS VALENTE** a demandé, il y a deux séances, par rapport au grill qui a été enlevé au Chemin du Sous-Mont et demande s'il est possible que la Municipalité y réponde.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** explique qu'il a rencontré le Président des jardins et qu'il lui a expliqué que c'est l'affaire du comité des Jardins et que leur Commission doit écrire à la Municipalité. Depuis ce jour, il n'a pas eu de réponse. Comme déjà dit au Président des Jardins, Il trouve que ce n'est pas normal. Il précise que le comité des jardins écrive une lettre en expliquant la situation auprès de la Municipalité afin que nous puissions intervenir plus loin. Il s'engage même à téléphoner demain à Monsieur BESSA pour l'informer qu'il attend toujours son courriel.

Monsieur le Conseiller **Gabriel CAMPOS VALENTE** dit qu'il fera le nécessaire et remercie la Municipalité.

Monsieur le Conseiller **Jérôme THUILLARD** prend la parole au sujet de la gestion des loisirs. Il peut dire sans se tromper, que la Commission de Jeunesse est prête à recevoir de nouvelles demandes afin de mettre en place quelque chose de super.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** explique que vous pouvez proposer quelque chose par rapport au Pumtrack. Nous avons déposé un postulat mais on nous a dit que ce n'était pas le bon moment.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole et explique que demain c'est vendredi 13 décembre 2024 et il y a la fenêtre de l'avent et invite pour une raclette proposée par le PLR à 18H00.

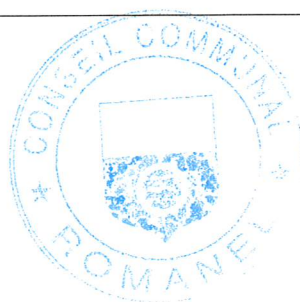
Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole et souhaite revenir sur le point concernant les documents qui circuleraient hors commission, comme expliqué dans les communications du bureau. Il demande s'il est possible d'avoir plus d'informations à ce sujet. Quel document est top secret et interdit de transmettre ?

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** répond et explique qu'une commission technique, dernièrement, a divulgué des documents pas encore validés par le Conseil. Par ailleurs, cette commission sera convoquée. Pour le moment on ne peut donner plus de détails, mais peut-être au prochain Conseil.

Le Président **Guillaume DERIAZ** remercie et souhaite à toutes et à tous une excellente fin d'année et un Joyeux Noël à vous ainsi qu'à vos familles. Il remercie la Municipalité pour la collaboration en 2024 ainsi que le Greffe et il nous donne rendez-vous au prochain Conseil Communal à savoir le 27 février 2025.

Guillaume Deriaz

Président du Conseil



Afrodite Ismajli

Secrétaire

Séance levée à 22:59
Romanel, le 12 décembre 2024

Prochaine séance :

27 février 2025